

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation, Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes. Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres des jurys du master RESNUC, les enseignants ci-dessous :

Master 1:

- ➤ Corinne LE GAL LA SALLE, présidente
- ➤ Isabelle TECHER
- ➤ Loïc DUCROS
- > Sylvain FAURE
- ➤ Suppléants : Somar KHASKA, Sylvain RIGAUD, Benoit LEGER.

Master 2:

- > Isabelle TECHER, présidente
- ➤ Loïc DUCROS
- ➤ Benoit LEGER
- ➤ Suppléants : Corinne LE GAL LA SALLE, Sylvain RIGAUD, Sylvain FAURE

Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 28/10/2024

Le président de l'université

Benoit ROIG